

Fervaques

Les élèves de l'école Chateaubriand découvrent l'intérieur des ruches

LE PAYS D'AUGE | mardi 1 mai 2018

466 mots



Les élèves de CE1/CE2 ont écouté avec attention les explications de Joël Louet, apiculteur référent pour la commune de Livarot-Pays d'Auge.

Mardi dernier, les élèves de la classe des CE1/CE2 de l'école Chateaubriand de Fervaques ont pu découvrir ce qui se passait à l'intérieur d'une ruche.

Accompagnés de leur enseignante et revêtu de leur parfaite panoplie d'apiculteur, ils ont pu regarder et aider Joël Louet, apiculteur référent, à l'ouverture des ruches.

Observer avant de toucher

Avant de se rendre en demi-classe sur le rucher pédagogique, les écoliers ont assisté à la préparation de l'enfumeur, premier geste indispensable pour pouvoir ouvrir en toute sécurité les ruches.

Puis après l'ouverture d'une des deux ruches, ils ont pu observer dans le calme le comportement des abeilles sur les différents cadres composant l'intérieur d'une ruche : cadre de cire en fabrication, cadre de nourriture (miel et pollen) et cadre de couvain, l'endroit où la reine pond ses oeufs.

Après avoir expliqué la fabrication du miel, le pollen, la propolis, les élèves ont complété l'abreuvoir en eau tout en prenant soin d'apposer quelques brindilles d'herbe afin que les abeilles ne s'y noient pas.

Cette initiation est très importante pour sensibiliser les élèves à la vie de l'abeille et à son rôle prépondérant dans notre chaîne alimentaire, car sans elles, pas de pollinisation, donc pas de fruits et d'autres produits.

Et c'est bien pour cette raison que les élèves de la classe de CM1-CM2 de cette école, ont, dans le cadre du 22e Parlement des enfants, déposé une proposition de loi, retenue au niveau départementale, pour la mise en place d'un hôtel à insectes dans chaque école, la plantation de fleurs mellifères et le parrainage d'une ruche en partenariat avec un apiculteur local. Quant aux produits phytosanitaires, ils se veulent très vigilants sur leur commercialisation et leur utilisation.

Une première victoire ?

Si la semaine dernière, sur proposition de la Commission européenne, une courte majorité

d'Etats membres de l'Union Européenne a pris la décision courageuse d'interdire au niveau européen trois insecticides tueurs d'abeilles dont les effets catastrophiques sur les populations d'insectes pollinisateurs ne sont malheureusement plus à démontrer, la lutte n'est pas terminée et on se doit de rester vigilant. D'autant plus que la France, qui a interdit l'usage de ces trois insecticides dès 2016, avec courage, semble vouloir accorder des dérogations pour des raisons plus qu'obscures.

Même les États Unis d'Amérique commencent à faire marche arrière, car après une expérience de pollinisation artificielle sur une surface de 1 000 hectares, ils se sont rendus compte que si cela devait être appliqué à l'ensemble des états, cela représenterai, pour une année seulement, une dépense équivalente à 25 fois le budget annuel des États Unis d'Amérique.

Que ferait alors le monde sans abeilles ?